

## **LA CONCERTATION**

### **X Définition**

La concertation est un ensemble de pratiques de comportements et de dispositifs favorisant une implication collective des enfants dans la définition et la mise en œuvre de projets concernant l'environnement commun, et permettant une négociation entre les enfants et les adultes quant aux options de développement à prioriser et quant à leur valeur.

### **X Objectifs**

Rappelons brièvement les objectifs de la mise en œuvre de ce module d'action : associer l'enfant à l'élaboration de projets et à leur mise en œuvre dans son quartier afin de le responsabiliser et de le sensibiliser à son statut d'acteur (dans ses temps de loisirs). Il s'agit enfin de connaître les besoins de l'enfant et ses attentes en matière de loisirs, dans le cadre de son temps libre et de lui donner les moyens d'agir au cœur de sa cité.

### **X Les conditions de réussite**

La première de ces conditions consiste à reconnaître à l'enfant un espace de décision, autrement dit à le considérer comme un citoyen à part entière. Cela passe nécessairement par une écoute de l'enfant, mais aussi par un respect des engagements pris en commun (indispensable pour que s'établisse la relation de confiance dont la concertation a besoin.)

La deuxième condition sera donc de permettre à la demande d'aide latente des enfants d'émerger. Elle passe par la disponibilité des intervenants qui doivent devenir de véritables personnes-repères pour les enfants.

Cela débouche sur un troisième type de condition, liée à l'information. D'une part il faut informer les enfants de l'existence de cet espace de parole ouvert à tous, ainsi que sur les projets sur lesquels, il a permis de déboucher. D'autre part, il faut impliquer les partenaires et les parents, autrement dit proposer une information initiale ; celle-ci doit être pérennisée à travers une information permanente et continue qui permette de valoriser ce qui est fait par les enfants. Enfin il s'avère nécessaire de créer des outils de réflexion pour évaluer l'action avec les enfants.

L'ultime condition est, bien entendu, d'agir avec un label de qualité.

### **X LE DEROULEMENT**

#### LES ACTIONS

- **D'un point de vue général**, les actions vont consister à :
  - Créer un espace de parole (structuré ou non) et aider les enfants à s'écouter, s'exprimer prendre des décisions et agir, en ce lieu, sans faire à leur place.
  - Définir avec les enfants le lieu et le fonctionnement de cet espace de rencontres et d'échanges entre les enfants et les adultes.
  - Déterminer le rôle et les missions de chacun, aussi bien des enfants que des adultes intervenant au quotidien et ceux, moins présents, comme les élus ou associations agissant en direction de l'enfance.
  - Ecouter ce que les enfants ont à dire (enquêtes, questionnaires, échanges) et mener une réflexion avec eux autour de leurs demandes (faisabilité).
  - Passer à l'action avec les enfants, c'est à dire concrétiser les projets proposés en maintenant une réflexion constante sur les situations d'échec et de réussite avec les enfants et les acteurs impliqués.

### **X LE CADRE TEMPOREL**

Il varie en fonction du temps nécessaire à la maturation de la démarche dans le contexte de mise en œuvre.

La réussite du travail suppose :

- Le temps d'établir une relation de confiance avec les enfants.

- Le temps de négocier avec les partenaires pressentis.
- Le temps de réfléchir sur les projets et leur mise en œuvre avec les enfants.
- Le temps de tirer les enseignements de l'action pour pérenniser ce mode de fonctionnement.

## X **LES MOYENS**

**Humains :** Ils varieront en fonction du nombre d'enfants et du cadre exploité, mais il apparaît que la formation de base des intervenants (animateurs, directeurs) doit être renforcée. La priorité est à donner à la formation interne, des temps de bilan, d'évaluation et de préparation doivent être aménagés et prendre une grande place dans le déroulement des projets.

## X **Exemple d'outils**

- Conseil de "cop's "
- Conseil municipal des jeunes
- Boîte à idées
- Mûr d'expression
- Forum...

## X **CONCLUSION**

La concertation permet à l'enfant de devenir un être autonome, responsable. Qu'il soit capable de vivre en société et d'influés sur elle.

Exemples :

- menée de projets
- choix d'activités

etc...